

Bruxelles, le 7.9.2016
SWD(2016) 259 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

RÉSUMÉ DE L'ANALYSE D'IMPACT

accompagnant le document:

Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

**établissant un système de certification européen pour les équipements
d'inspection/filtrage utilisés aux fins de la sûreté aérienne**

{COM(2016) 491 final}
{SWD(2016) 261 final}

RESUME DE L'ANALYSE D'IMPACT

Analyse d'impact de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur la mise en place d'un système de certification européen pour les équipements d'inspection/filtrage utilisés aux fins de la sûreté aérienne

A. Nécessité d'une action

Quel est le problème, et pourquoi est-ce un problème au niveau de l'UE?

Cette initiative vise à remédier à l'absence de marché intérieur pour les équipements d'inspection/filtrage utilisés aux fins de la sûreté aérienne, qui entraîne des inefficacités et entrave **la compétitivité des fabricants européens** de ce type d'équipements.

Sans une initiative stratégique encourageant la compétitivité des fabricants européens, la part de ces derniers dans le marché mondial risque de diminuer.

Quel est l'objectif visé?

Le bon fonctionnement du marché intérieur de l'UE pour les équipements d'inspection/filtrage utilisés aux fins de la sûreté aérienne, et une amélioration de la compétitivité des sociétés européennes au niveau mondial.

Quelle est la valeur ajoutée de l'action à l'échelon de l'UE (subsidiarité)?

Les États membres et la Commission ont partiellement résolu ce problème via un accord de coopération non contraignant relatif au développement de méthodes d'essai communes. Cet accord ne permet toutefois pas de délivrer des certifications. Rien ne laisse à penser que les États membres envisagent un système de certification mutuellement convenu et contraignant. Une action de l'UE est donc nécessaire. Une telle action apporterait une valeur ajoutée car les fabricants tireraient parti d'un marché intérieur et pourraient accroître leur compétitivité au niveau mondial.

B. Solutions

Quelles sont les différentes options pour atteindre les objectifs visés? Y a-t-il une option privilégiée ou non? Si tel n'est pas le cas, pourquoi?

Cinq options stratégiques ont été développées:

1. Le «**Scénario de référence**»: la Commission ne lancerait aucune initiative. **2.** Une **recommandation** aux États membres. **3.** Une «**législation**»: une proposition législative permettrait aux fabricants, une fois leurs produits certifiés dans un État membre, de les commercialiser et les vendre dans toute l'Union. **3.1.** L'«**ancienne approche**», **3.2.** La «**nouvelle approche**», **3.3.** L'«**approche centralisée**».

L'**option privilégiée** est l'«**ancienne approche**» de l'**option 3.1**, qui aurait des incidences positives importantes et serait largement soutenue par les parties intéressées.

Quels sont les points de vue des différentes parties intéressées? Qui soutient quelle option?

Les groupes de parties prenantes n'étaient pas en faveur des options 1 et 2. La plupart des parties intéressées préféraient l'option 3.3, suivie de près par les options 3.1 et 3.2. Les groupes de parties prenantes ont répondu de manière très homogène à ces questions.

C. Incidences de l'option privilégiée

Quels sont les avantages de l'option privilégiée (le cas échéant, sinon des options principales)?

La certification ne serait effectuée que dans un seul État membre. L'action proposée permettrait d'augmenter l'efficacité du marché de l'UE, d'améliorer la libre circulation des marchandises, d'élargir le choix pour les clients, d'alléger la charge administrative, de raccourcir les délais de commercialisation et d'accroître la compétitivité des fabricants européens. Cela entraînerait une augmentation globale des ventes des fabricants européens dans des pays tiers améliorerait les chiffres généraux de l'emploi dans le secteur concerné.

Quels sont les coûts de l'option privilégiée (le cas échéant, sinon des options principales)?

Comme il serait moins nécessaire de tester plusieurs fois un même élément ou équipement, le nombre d'essais qu'un laboratoire effectue chaque année diminuerait et entraînerait donc une baisse des revenus des laboratoires, mais cette baisse serait inférieure aux économies de coûts réalisées par les fabricants.

Quelles sont les conséquences pour les PME et en termes de compétitivité?

L'insécurité juridique actuelle du système de certification en place augmente les coûts de développement, ainsi que les délais de commercialisation des équipements d'inspection/filtrage utilisés aux fins de la sûreté aérienne. Les PME disposant de ressources limitées, elles souffrent proportionnellement plus de cette situation que les entreprises plus grandes et devraient donc être plus avantagées par les incidences positives de l'option 3.1.

Y aura-t-il une incidence notable sur les budgets nationaux et les administrations nationales?

Non

Y aura-t-il d'autres incidences importantes?

Non

D. Suivi

Quand la législation sera-t-elle réexaminée?

Tous les cinq ans.

